

Canton de Selles-sur-Cher.

Ce canton, le plus arriéré de tous les cantons de l'arrondissement¹, se compose de huit communes. Deux ont des écoles publiques, les autres n'ont ni instituteur ni institutrice.

Selles-sur-Cher.

La commune de Selles est aujourd'hui bien mal partagée sous le rapport de son instituteur public, le Sieur Chartin qui par son indolence, son peu de zèle, a porté un coup funeste à l'école et perdu définitivement la confiance des parents par suite d'une imprudence qui a occasionné un scandale public. L'autorité locale a fermé les yeux, ou plutôt elle a conservé le sieur Chartin moins pour lui que par considération pour sa famille qu'une destitution aurait réduite à la misère la plus complète. M. Chartin est jeune, et à ce titre, il a besoin d'indulgence. On peut espérer que la leçon sévère qui lui a été donnée lui sera profitable, il est possible aussi qu'avec une conduite tout à fait régulière, il regagne la confiance. Nous savons que son école a augmenté depuis peu.

Contre l'école communale, il y a une école rivale tenue par l'instituteur privé nommé Roger, la décadence de l'école communale a fait son bonheur. La sienne s'est recrutée à ses dépens et cependant, cet instituteur ne se recommande ni par son intelligence ni par sa capacité. Son école est mal dirigée, les élèves sont dissipés, l'enseignement y est très faible. Pour que l'instituteur pût obtenir quelques résultats, il faudrait qu'il eût de la fermeté, il pêche entièrement de ce côté.

Il n'en est pas de l'école de filles comme des écoles de garçons. Dirigée par une Sœur de la congrégation de Saint-Paul, elle se fait remarquer par un ordre parfait, et surtout par des résultats satisfaisants. L'institutrice a beaucoup d'intelligence et de capacité. On voit qu'elle a l'habitude et l'aptitude de l'enseignement. Elle sait inspirer à ses élèves le goût du travail, aussi ont-elles des connaissances réelles en grammaire, en arithmétique, en géographie. Il serait difficile de trouver une institutrice plus recommandable que celle dont nous parlons.

Soings.

La commune de Soings n'a jamais été heureuse sous le rapport de ses instituteurs. Ils ont toujours donné l'exemple de l'inconduite et de l'immoralité et la fuite a toujours été pour eux une nécessité. Le nouvel instituteur est un nommé Robinet non breveté et exerçant en vertu d'une autorisation provisoire. Nous ne l'avons pas encore vu à l'œuvre, par conséquent, nous n'avons pas encore pu juger ce qu'il sait faire. Toutefois son intelligence et sa capacité ne nous inspirent pas une grande confiance.

Comités locaux.

Les observations que nous avons faites au sujet des instituteurs de Selles et de Soings prouvent combien il serait nécessaire que les comités surveillent les écoles ; mais nous

¹ -Celui de Romorantin, fréquemment évoqué par PRAT pour son retard.

répétons ici ce que nous avons déjà avancé en parlant des autres cantons, il n'y a de leur part ni coopération ni bonne volonté.

Maisons d'école.

Des huit communes de ce canton, aucune n'est propriétaire de sa maison d'école, et nous n'avons pas connaissance qu'elles soient disposées à prendre des mesures soit pour acheter soit pour faire construire.